MEDIAPART

A SEC ! VIVRE AVEC LA SÉCHERESSE (2/6) REPORTAGE

Petits canaux contre « idéologie du tuyau », une guerre de l'irrigation

Très ancrés dans les territoires montagneux du sud de la France, prisés par les habitants, les béals sont encore vitaux pour de nombreux agriculteurs. Mais cette gestion collective et traditionnelle de l'eau se heurte à la logique de rationalisation de la ressource des services de l'État.

Mathieu Périsse (We Report)

8 août 2022 à 16h17

Vallée de l'Altier (Tarn, Lozère et Ardèche), Perreux et Rive-de-Gier (Loire).– Ce matin de la fin du mois de juin, pour arroser ses trois hectares de prairie, Laurent Veyrunes n'a pas eu de pompe à mettre en route. Depuis son enfance, cet éleveur perché dans la vallée de l'Altier, en Lozère, utilise le béal, un petit canal qui détourne une partie de l'eau de la rivière voisine. Ici, pas de vannes ni de robinets, mais une « martelière » pour ouvrir ou fermer le béal. Une simple lauze, une pierre plate, suffit ensuite à faire sortir l'eau pour submerger ses terres.

Cette année, le printemps a été très sec. Sans le béal, l'éleveur n'aurait pas pu abreuver ni nourrir sa trentaine de vaches laitières et ses douze génisses. *« Je n'aurais pas eu de foin pour mes bêtes. Les volumes d'eau que nous prélevons sont faibles, mais pour nous c'est vital »*, estime-t-il.

Laurent Veyrunes partage le canal avec trois autres éleveurs. Lui peut l'utiliser du samedi matin au mardi midi. Puis le « tour d'eau » passe à ses voisins. Une gestion collective quasi inchangée depuis le XIXe siècle - *« c'étaient déjà les quatre mêmes familles »*, raconte l'éleveur – aujourd'hui en péril.

Très ancrés dans les zones montagneuses du sud de la France, les béals sont souvent mal vus par les services de l'État. *« Ça fait vingt ans qu'on se bat pour garder le canal. La DDT* [Direction départementale des territoires – ndlr] *voulait nous mettre des tuyaux partout. Soi-disant parce que ça assécherait la rivière*, rumine Laurent Veyrunes. *À les entendre, on aurait juste le droit de regarder passer l'eau, sans l'utiliser ! »*

Jérôme Besset cherche les restes du canal à proximité des sources du Gier. © Photo Mathieu Périsse pour Mediapart

Aux yeux de l'administration, les « canaux de dérivation gravitaires » sont souvent vus comme une aberration dans un contexte de sécheresses plus fréquentes. Ils détournent l'eau en amont de la rivière, contribuent à diminuer les débits, font obstacle aux poissons… Pire, souvent fabriqués en pierre et en terre, ils ne sont pas complètement étanches.

Une partie de l'eau est ainsi perdue avant même d'arriver à destination. Alors que près de la moitié des bassins versants de surface du quart sud-est de la France sont en déficit, selon les données de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la tentation est grande de voir dans les béals des sources d'économies rapides.

« C'est un usage, certes traditionnel, mais aussi gaspilleur. L'ancienneté n'est pas un gage de vertu environnementale », souligne Laurent Roy, directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, qui gère une bonne partie du quart sud-est de la France. *« Ces canaux prélèvent beaucoup plus que nécessaire. À choisir, je préfère que l'eau reste dans la rivière. Il faut optimiser, ce qui ne veut pas dire supprimer. »*

Depuis une dizaine d'années, les services de l'État cherchent à quantifier les volumes prélevés par les béals. Avant d'imposer parfois des travaux importants pour étanchéifier les réseaux, moderniser les prises d'eau au niveau de la rivière, voire fermer complètement certains canaux.

« Pour l'instant, on nous laisse tranquilles », assure Nicolas Savajols, conseiller spécialisé sur le sujet de l'eau à la chambre d'agriculture de Lozère. Mais la menace de restrictions plane sur la région.

Une étude lancée en 2020 dans le bassin versant de l'Ardèche, dans laquelle se jette l'Altier, tend pourtant à montrer que la grande majorité de l'eau prélevée par les béals est restituée « au milieu », c'est-à-dire à la rivière. *« L'État associe les canaux à des pertes, mais en réalité l'eau s'infiltre tout le long des béals et dans les champs, en créant au*

passage des petites zones humides, avant de repartir dans le cours d'eau en aval », explique le salarié de la chambre d'agriculture.

Fermetures en série, mobilisations locales

En Lozère, au moins une cinquantaine d'agriculteurs irriguent grâce aux béals, estime Nicolas Savajols. Principalement dans la vallée de l'Altier et dans les Cévennes. Au fil des décennies, de dizaines de canaux ont déjà été abandonnés, faute d'entretien ou à cause de la diminution du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices. *« L'État est dans son rôle quand il cherche à économiser la ressource. Mais nous sommes sur un territoire fragile, enclavé. Cette irrigation traditionnelle a permis de maintenir toute une économie autour des arbres fruitiers, de l'élevage ou du maraîchage. Si la réglementation se durcit, on risque de perdre ce tissu »*, met en garde Nicolas Savajols.

Jérôme Besset, le long du canal abandonné créé par l'association Les Biefs du Pilat. © Photo Mathieu Périsse pour Mediapart

Plus au sud, dans la commune de Massaguel (Tarn), Francis Thillard se débat depuis plusieurs années pour sauver le béal du Sant, qui traverse le village. *« Pour l'État, les béals sont des sources d'emmerdes. C'est de la gestion collective compliquée, avec plein d'utilisateurs et de propriétaires privés. »* Mal entretenu, celui de Massaguel a risqué la fermeture en 2015. Francis Thillard mobilise alors des habitants, monte une association et collecte des fonds pour le remettre à flot. Depuis, chaque année, le collectif remet au propre six kilomètres de canal, qui alimente plusieurs élevages, une scierie et les potagers des particuliers.

Mais en 2020, coup de massue. Pour laisser plus d'eau dans le cours d'eau, le syndicat de rivière local demande de rehausser de quelques centimètres le seuil du béal, la « marche » en pierre qui détourne une partie de l'eau de la rivière. Une obligation qui aurait pour conséquence d'assécher presque complètement le canal, selon Francis Thillard. *« Nous voulons juste maintenir quelque chose qui existe depuis six cents ans et qui marche bien !*, s'énerve-

t-il. *On n'arrive pas bien à comprendre l'intérêt. On ne parle pas de gros volumes, c'est un canal de moins de un mètre de large, c'est pas la Loire non plus !* » De fait, un béal prélève souvent seulement quelques milliers de mètres cubes d'eau par an, là où certaines exploitations agricoles peuvent en consommer plus de un million.

Même incompréhension en Ardèche, à Saint-Sauveur-de-Montagut. Jean-Marie Roche habite un vieux moulin posé sur le canal du Ténébris, une « béalière » du XVIIIe siècle, dont l'intérêt est aujourd'hui plus patrimonial qu'agricole ou industriel. « *Mon grand-père arrosait ses haricots avec. Cinq ou six jardins l'utilisent encore* », explique Jean-Marc Roche.

Là aussi, le paisible ruisseau est dans le collimateur des pouvoirs publics. Ou plutôt son seuil, constitué de gros rochers. Pour l'État, cette installation entrave la continuité écologique. « *En gros, ça empêcherait le passage des poissons* », souffle Jean-Marc Roche. Pour y remédier, la DDT veut araser le site, installer un tuyau et une « échelle à poissons ». Coût de l'opération : 100 000 euros, selon l'estimation de Jean-Marc Roche. Un montant presque impossible à financer pour la collectivité, qui n'aurait d'autre choix que de fermer le canal.

Le puits comme contrepartie

« *Les béals embêtent les agences de l'eau qui ont bâti tout leur discours sur la notion de rationalisation. Or ces systèmes d'irrigation sont mal connus, difficiles à mesurer. Pour justifier des diminutions de prélèvement, l'État se cramponne à des données pourtant approximatives* », analyse François Molle, géographe de l'eau à l'Institut de recherche pour le développement, et coauteur d'une étude sur le sujet. Selon le chercheur, la gouvernance de l'eau actuelle relève d'une « *idéologie du tuyau* » qui peut entrer en conflit avec les usages locaux. « *C'est beaucoup plus simple de pomper de l'eau dans une nappe, mais ça ne prend pas en compte les atouts des béals, qui favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols et génèrent un lien collectif et affectif à la ressource* », complète-t-il.

Jérôme Besset, le long de l'ancien canal créé par l'association Les Biefs du Pilat. © Photo Mathieu Périsse pour Mediapart

À Perreux, à côté de Roanne (Loire), le béal qui traversait le groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) de Patrick Ducros a été supprimé et rebouché en 2021, pour assurer la continuité de la Rhins, la rivière locale. Au grand dam des trois exploitants agricoles, du pépiniériste et des particuliers qui en bénéficiaient. « *Mes vaches avaient de la belle eau en permanence sans risque de pénurie* », se souvient l'éleveur. En contrepartie, la Roannaise des eaux leur a installé des puits ou des réservoirs alimentés par des pompes qui puisent dans les nappes. « *Tout ça a coûté des centaines de milliers d'euros, mais je ne suis pas sûr du résultat* », soupire Patrick Ducros.

Aujourd'hui, on ne crée plus de nouveaux béals. Seuls les propriétaires qui peuvent démontrer l'existence d'un « droit d'eau » ancien, souvent en remontant avant 1789, sont autorisés à prélever de l'eau. Pourtant, dans le massif du Pilat, sur les hauteurs de Rive-de-Gier (Loire), un petit groupe de passionnés a tenté pendant des décennies de créer tout un réseau de « biefs », l'appellation locale des canaux.

« *On va faire de l'archéologie* », s'amuse Jérôme Besset, secrétaire général de l'association Les Biefs du Pilat. Cet ingénieur géologue de formation nous a donné rendez-vous à quelques pas de la source du Gier. Ce jour-là, le bassin versant de la rivière vient d'être placé en alerte sécheresse. En contrebas, à flanc de montagne, un petit chemin de cailloux serpente dans la forêt. Les vestiges d'un canal aujourd'hui abandonné. « *Il y a encore quelques années, l'eau coulait partout ici* », assure Jérôme Besset.

Discours précurseur

À partir de 1985, Jean-Marc Hauth, ingénieur en mécanique des fluides au chômage, a patiemment construit une dizaine de kilomètres de biefs dans le Pilat, pierre après pierre, presque sans moyens financiers ni soutien institutionnel, rejoint par une poignée de passionnés, parmi lesquels Jérôme Besset. À l'époque, le groupe tient un

discours précurseur sur le sujet, mettant en garde contre le changement climatique, la raréfaction de l'eau et la nécessité d'opter pour une gestion globale de la ressource.

L'idée de Jean-Marc Hauth est simple. Au lieu d'utiliser les béals pour irriguer des cultures, il estime qu'ils peuvent ralentir l'écoulement des eaux excédentaires du Gier lors des fortes précipitations, le temps qu'elles s'infiltrent dans les sols. *« C'est comme un gros tuyau percé, un goutte-à-goutte qui répartit l'eau sur le territoire avant qu'elle ne retourne à la rivière »*, explique Jérôme.

Dans les années 2000, l'association arrive à convaincre des acteurs publics de lancer une expérimentation : le Cemagref de Lyon (devenu Irstea), l'école des Mines et le Pôle de l'eau de Saint-Étienne se penchent sur le dossier. Le projet reçoit un prix de la fondation Nicolas-Hulot. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne accepte de financer le projet à hauteur de 420 000 francs, la fondation Vivendi en propose 150 000.

Mais en 2000, tout s'effondre. Le parc national du Pilat refuse de s'engager aux côtés d'une association trop fragile à ses yeux pour mener ce chantier, tout en admettant dans son courrier *« l'intérêt technique du projet et son caractère novateur dans une région où les problèmes d'approvisionnement en eau sont particulièrement aigus »*.

Vingt ans plus tard, les ruines du canal se fondent peu à peu dans la végétation, sous le regard résigné de Jérôme Besset. *« Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut freiner l'eau*, explique-t-il. *Pour le moment, la solution privilégiée par les pouvoirs publics, ce sont les bassines. C'est plus facile de faire un trou et de pomper dans les nappes pour les recharger. Nous, on proposait une solution alternative. Mais cela impliquait de mettre tout le monde autour de la table. »* Et de s'interroger : *« Est-ce que notre société est encore capable de gérer collectivement une ressource ? »*

Mathieu Périsse (We Report)

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.